

Département du Puy-de-Dôme Arrondissement de Clermont-Ferrand

## <u>Séance de l'assemblée</u> délibérante du 15 juin 2022

## Délibération n°13/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi huit juin, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quinze juin deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE Jean DELAUGERRE Fanny BLANC Jean-Louis DAVENNE Titulaires excusés :

Pascal BRUHAT
Gilles PETEL
Grégory DESTOMBES
Antoine DESFORGES
Daniel SALLES
Amalia QUINTON

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER Catherine PHAM Suppléants excusés :

Céline AUGER
Danielle RANCY
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6	/	1		7	7		

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique 3 Place Onslow 63 800 Pérignat-és-Allier / Tel : 04 78 78 96 83 / seat63@outlook.fr / nEcopole Val d'Allier











## Objet : Décision modificative du budget

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la délibération n°16/2021 du 13 octobre 2021 concernant la demande de financement pour la mise en œuvre de l'étude « Diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopôle du Val d'Allier » dans le cadre d'une demande de subvention LEADER avec un taux de financement à 80% des dépenses HT ;

Vu la délibération n°11/2022 concernant le vote du budget primitif du SEAT pour 2022 et l'inscription du projet « Diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopôle du Val d'Allier » en dépenses et en recettes de la section d'investissement du BP SEAT 2022.

Le Président rappelle que le vote du budget primitif du SEAT a eu lieu en mars 2022.

Le Président rappelle que le projet « Diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopôle du Val d'Allier » avait été proposé et prévu en dépense et en recette de la section d'investissement dans le BP SEAT 2022 validé par le comité syndical.

Le Président explique que suite à une erreur technique lors de la transmission dématérialisée du budget à la trésorerie, les dépenses qui auraient dû être affectée au chapitre 21 pour la réalisation de l'étude « Diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopôle du Val d'Allier » (budget validé en séance précédente) ont été imputées à un autre chapitre de la section d'investissement. Ceci ne remet pas en cause l'équilibre budgétaire des dépenses et des recettes du budget en investissement.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

De rectifier l'affectation d'une dépense en section investissement vers le chapitre 21

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

S.E.A.T.

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique 3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 78 78 96 83 / seat63@outlook.fr / @Ecopole Val d'Allier

